

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 9 avril 2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (33) : Jean Pierre INGLES, Pierre RIU, Michel GARCIA, Michel POUDADE, Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOCES, Jean Pierre ABEL, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Frédéric BES, Jean Luc SEGUY, Michel SANTANACH, Alain BOUSQUET, Jean Pierre ASTRUCH, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jacky COLL, Stéphane GAUMOND, Pierre BATAILLE, Daniel GOMES, Yves DOURLIACH (procuration à Antoine Tahoces), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis DEMELIN), Gorges VICENS (procuration à Michel Garcia), Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Abel), Michel RIFF (procuration à Martine Piera), Lilian OLIVE (procuration Michel Poudade), Carole BRETON (procuration à Pascal Tissandier), Katel MATET (procuration à Jean Luc Carrere)

Membres n'ayant pas pris à la délibération :

Autres présents : Michel Batllo, Jean Philippe Bonaure, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Brigitte Pouvreau

Date de convocation : 30 mars 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Taux d'imposition 2018

Le Lundi 9 avril 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président propose les taux de la manière suivante et ouvre la discussion :

- CFE : maintien du taux à 39.54 % (total mis en réserve 2018 : 1.97 %)
- Taxe d'habitation : 14.62 % (augmentation de 0.22%).

La discussion est ouverte.

- Taxe foncière (bâti) : maintien du taux à 1.41 %
- Taxe foncière (non bâti) : maintien du taux à 2.94 %
- TOEM :
 - Taux Zone A (Ayguatébia-Talau, Caudiès de Conflent, Railleu, Sansa) : 6.4 % (baisse de 0.5%)
 - Taux Zone B (les autres communes) : 8.8 % (baisse de 0.5%)

OUÍ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

Les Taux suivants pour 2018 :

- CFE : maintien du taux à 39.54 % (total mis en réserve 2018 : 1.97 %)
- Taxe d'habitation : maintien du taux à 14.40 %
- Taxe foncière (bâti) : maintien du taux à 1.41 %
- Taxe foncière (non bâti) : maintien du taux à 2.94 %
- TOEM :
 - Taux Zone A (Ayguatébia-Talau, Caudiès de Conflent, Railleu, Sansa) : Baisse du taux à 6.4 %
 - Taux Zone B (les autres communes) : Baisse du taux à 8.8 %

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Llagonne, le lundi 9 avril 2018

Délibération envoyée en préfecture le 10 avril 2018
Accusé de réception le 10 avril 2018

Jean Louis DEMELIN
Président

